

CAP EMPLOI 63 la plus-value Compensation du Handicap



Madame M. a 42 ans

Elle a exercé pendant de nombreuses années le métier d'hôtesse de caisse dans une surface alimentaire spécialisée en produits frais ; elle a été licenciée pour inaptitude en 2017 car elle ne pouvait plus réaliser de gestes répétitifs avec le bras droit. Elle arrive à Cap emploi en 2018.

S'en est suivie une période de détermination de nouvelles pistes professionnelles : elle réalise un bilan de compétences et plusieurs actions destinées à **la valorisation de ses savoir faire et savoir être, reprise de confiance et renoncement au métier d'hôtesse de caisse**, tout cela entrecoupé par des périodes d'examen médicaux et d'interventions chirurgicales en région parisienne.

A l'issue des différentes actions, Madame M valide le métier de téléconseillère et a un premier entretien de recrutement avec une entreprise de plateforme téléphonique qui ne débouche pas sur un emploi. Elle finit par admettre que ce métier ne lui plaît pas, qu'il lui manque le contact direct avec les personnes et elle revient vers le métier d'hôtesse de caisse.

Nous tentons de partir sur d'autres pistes métiers, plutôt dans le domaine tertiaire avec **la mise en place d'une formation qualifiante**. Afin de vérifier les savoirs de Mme et d'évaluer les pré-requis à une entrée en formation, elle réalise **une prestation d'évaluation** qui préconise une remise à niveau des savoirs de base avant toute entrée en formation qualifiante. Mme ne souhaite pas se lancer dans un parcours de formation ; elle n'a jamais renoncé au métier d'hôtesse de caisse malgré l'inaptitude prononcée par les services de santé au travail.

Nous convenons qu'elle réalise **une PMSMP « adaptée »** dans un supermarché, puis de demander une visite médicale auprès du médecin du travail. Elle réalise une PMSMP sur les caisses paires, en accord avec le supermarché, alerté sur les contre indications de Mme . **La période d'immersion valide les compétences sérieuses** de Mme et les services de santé au travail confirme l'aptitude. Il s'ensuit une période de CDD. Afin de

ne pas sursolliciter le bras valide, le supermarché a proposé une polyvalence à Mme : elle occupe en alternance le poste d'accueil, le poste de conseil client sur les caisses automatiques, le poste d'hôtesse de caisse « scanette », le poste d'hôtesse de caisse classique côté pair. Le CDI est signé le 02/12/2019

CHEOPS
47 rue Eugène Oudiné
75 013 PARIS
cheops@cheops-ops.org
www.cheops-ops.org



[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2020 CHEOPS